

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie MORIN, Maire.
Convocation : 11 février 2014.

Présents : MM. Sylvie MORIN – Gérard TOMATIS – Bernard BRUNET – Bruno JAMBON – Dominique PASSOT – Patrick VIGNERON – Gérard Roger MÉZIAT-BELOUZE – Alain PASSOT.

Excusés : MM. Estelle MEYET - Jean-Marie HUBERT.

Démissionnaire : M. Cyril REVOLLAT-VEUILLET.

Secrétaire de séance : M. Gérard Roger MÉZIAT-BELOUZE.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

I/ BÂTIMENTS

1) CAFÉ RESTAURANT

Les nouveaux acquéreurs du fonds de commerce, Monsieur et Madame Thierry BIANCO, ont été reçus en Mairie le 31 janvier 2014. Ils ont exposé leurs intentions relatives à l'activité, à l'aménagement du commerce,... sachant qu'ils seront 4 personnes à s'investir dans ce projet et que leur société est en cours d'agrément. L'attestation d'assurance multirisques habitation a été fournie à l'issue de cette rencontre.

Les locaux (commerce et logement) ont ensuite fait l'objet d'une visite où les membres présents du Conseil Municipal ont constaté l'assez bon état de l'appartement. Il a été décidé de ne pas inclure à la location, le local « cave » sis dans l'impasse ; les clés seront récupérées une fois qu'il sera débarrassé de la vaisselle et de matériels divers. Concernant la partie professionnelle et notamment la cuisine, il a été suggéré de supprimer l'escalier en pierre menant à l'appartement ; ce qui permettrait de gagner de la surface. Pour se faire, l'entreprise de maçonnerie GUILLIN a été contactée et le devis présenté aux Conseillers, est adopté pour la somme de 3 360.00 € TTC. La Commune prendra également en charge les frais liés aux modifications à apporter dans la cuisine pour les écoulements d'eau et l'électricité. Pour tout autre projet d'aménagement, il est demandé aux acquéreurs de les formuler par écrit afin d'obtenir l'autorisation pour l'exécution des travaux. Un courrier sera adressé à Monsieur et Madame BIANCO en ce sens auquel sera jointe une copie du bail commercial en vigueur.

Monsieur Bernard BRUNET informe que, ce jour, l'électricité a été remise en service. Il en a profité pour s'assurer que la pompe installée à la cave était en état de fonctionnement. Les compteurs de gaz ont été relevés en présence des acquéreurs. Quant au compteur d'eau, sa remise en fonction est programmée pour mardi 25 février 2014.

Madame le Maire a interrogé la Chambre de Commerce sur les aides pouvant être apportées à ce projet. Pour la Collectivité, seul un accompagnement pour l'accessibilité peut être apporté. Les autres aides éventuelles sont à solliciter par les acquéreurs (formation...).

2) ÉGLISE

A/ TRAVAUX : Monsieur Gérard Roger MÉZIAT rapporte les propos évoqués lors de la réunion de chantier du lundi 17 février 2014 avec l'Architecte Patrice SALÈS et les entreprises :

- Des critiques ont été formulées à l'encontre de la société HEUR'TECH concernant la pose du paratonnerre.
- La protection grillagée définitive sera posée prochainement pour les vitraux.
- L'intérieur de l'Église a été complètement nettoyé.
- Les travaux de purge de l'intérieur seront programmés prochainement.
- La plaque concernant le don de la cloche par la famille De RAOUSSET a été refixée.

La question est posée de la remise en fonction de l'horloge et des cloches ⇒ à demander à l'Architecte.

Madame le Maire essaie de programmer une rencontre le 28 février prochain avec le Père Edouard LE CONTE, Madame Jeannine MÉZIAT et l'Architecte Patrice SALÈS, afin de voir la possibilité de ré-ouvrir l'édifice ⇒ à confirmer. L'état des bancs est de nouveau évoquée mais sans que soient apportées de véritables solutions : l'idée étant que les paroissiens s'investissent dans la rénovation de ceux-ci après conseils pris auprès d'un ébéniste.

Pour l'instant, il est décidé de laisser le Dépôt de Pain à la Salle PULLIAT. La clé de la Salle PULLIAT mise à disposition des entreprises, ainsi que celles des sanitaires et de l'Église seront à récupérer.

B/ FINANCEMENT : Madame le Maire fait ensuite le point financier de cette première tranche : il reste environ 45 000 € de paiement à engager pour les travaux de la tranche ferme et 166 000 € de subventions à percevoir. Les délais pour percevoir les subventions sont de plus en plus longs ; ce qui pose des problèmes de trésorerie. Aussi est-il difficile d'engager, à ce jour, la poursuite des travaux de la tranche conditionnelle 1 réduite (toiture de la nef et du chœur) ou complète (façades en plus).

Des membres de la Fondation du Patrimoine sont venus effectuer une visite et ont constaté avec satisfaction la réalisation de ces travaux. Dès réception du procès-verbal d'achèvement des travaux, la Fondation déblocquera la subvention allouée (10 000.00 €) et versera la souscription (15 912.00 €). Une réflexion devra porter sur le lancement d'une nouvelle souscription pour les travaux de la tranche conditionnelle 1.

Madame le Maire propose de présenter le dossier de demande de subvention relatif à l'opération 4 du contrat pluriannuel concernant les travaux de l'Église Saint Germain – tranche 1, au titre de l'année 2013, soit 12 825 € (dépense subventionnable 25 650 €). Le Conseil Municipal approuve et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à cette opération dans la limite du financement mis en place.

3) ÉCOLE

L'Architecte Antoine BERNADAL a établi le dossier de consultations des entreprises pour la réfection de la toiture du bâtiment. Avant l'envoi aux entreprises sélectionnées, la Commune doit s'assurer que le diagnostic « amiante » effectué en 2004 est toujours en vigueur. Sinon, un nouveau repérage devra être programmé dans les combles. Ces travaux ne sont pas soumis à Déclaration Préalable, du fait que la toiture sera refaite à l'identique (mêmes catégories de tuiles).

Madame le Maire rappelle qu'il était souhaité que les travaux se réalisent durant les vacances scolaires de printemps. Aussi les entreprises seront rapidement consultées.

L'entreprise DESBOIS sera relancée pour le démarrage des travaux de peinture (sanitaires de la cantine et rampe d'escaliers) durant ces prochaines vacances d'hiver.

4) SALLE GEOFFROY

Monsieur Bernard BRUNET a reçu, ce jour, Madame Jessy FOLTZ (Plâtrerie Peinture), et ont constaté ensemble l'état de la Salle Geoffroy, suite aux importants dégâts des eaux survenus. Le plafond endommagé est jugé sec. Aussi Madame FOLTZ programme la réfection de la salle à partir de la semaine 13 pour une quinzaine de jours de travaux.

5) LOGEMENT MATRAY

Madame le Maire fait part du mail de remerciements émis par Madame Fabienne SPAETH et Monsieur By THOR suite aux changements des fenêtres effectués dans leur logement.

5) GÎTE « LE TÉLÉGRAPHE »

Madame le Maire présente un récapitulatif des locations du gîte pour l'année 2013, soit :

Nuitées	Nuitées sup.	Nuitées individuelles	Courts séjours	Longs séjours	Taxes de séjour	Forfait ménage
33	15	6	1	1	809 pers.	27

Les recettes s'élèvent à 23 921.10 € et les dépenses à 20 972.91 € (coût de l'agent - électricité – eau – téléphone – contrats de maintenance – produits d'entretien – remboursement de prêt...), soit un solde positif de 2 948.19 €.

Pour information, la taxe de séjour sera dorénavant versée à la Communauté de Communes Saône Beaujolais par le biais de la Trésorerie de BELLEVILLE S/S.

II/ VOIRIE

1) DÉNOMINATION DES VOIES

Monsieur Gérard TOMATIS rend compte de l'analyse faite suite à la consultation des entreprises pour la fourniture des plaques et numéros des rues en email, avec leurs accessoires. Parmi les 4 sociétés consultées, une retient la préférence du groupe de travail ; il s'agit de TTI SARL ROCHETAILE pour un montant de 6 371.53 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et valide la proposition de TTI SARL ROCHETAILE.

Cette offre servira à la rédaction du dossier de demande de subvention dans le cadre des « amendes de police ».

S'ensuit un débat sur la nomination de certaines voies, qui mériterait d'être rediscutée. Les idées émises sont prises en note et feront l'objet d'une discussion lors d'une prochaine réunion du groupe de travail fixée au lundi 10 mars 2014, à 17 h 00. Au préalable, il sera adressé à chaque Conseiller, un état récapitulatif de la dénomination des voies et de la civilité des habitants s'y rapportant, en vue d'une vérification avant validation lors d'un prochain Conseil Municipal. Les Conseillers auront également à se pencher sur la désignation de la voie communale n° 11 reliant « Javernand » au « Fêtre », du fait que celle-ci est actuellement coupée par une voie privée. Faut-il une seule appellation ou bien deux ? De même que pour l'aire de jeux sise derrière la Mairie dans laquelle il faudrait mentionner la commune belge de jumelage « Marcourt ».

2) AIRE DE JEUX

Madame le Maire présente une offre de jeux sur l'aire sise derrière le bâtiment Mairie, établie par la société ADP FACILITIES. Elle rappelle qu'il est prévu d'équiper les deux plateaux en haut du terrain. Différentes structures sont proposées, pour des enfants âgés de 2 à 6 ans, répondant aux normes européennes de sécurité. Après examen, le Conseil Municipal porte son choix sur l'acquisition de :

- 1 jeu ressort 1 place « la demie lune » 513.00 € HT
- 1 jeu ressort 2 places « la pleine lune » 719.00 € HT
- 1 assise motif fleur 263.00 € HT
- 1 assise champignon géant bas 263.00 € HT
- 1 structure avec toboggan synthétique « le roi lion » 3 138.00 € HT

Une remise de 5 % est consentie sur la commande globale.

Il est évoqué la fourniture et la pose d'un gazon synthétique sous la surface d'impact de la structure « le roi lion », dont le montant s'élèverait à 1 560.00 € HT.

Madame le Maire précise que ces jeux seront soumis annuellement à une vérification par un organisme agréé dont les observations seront notifiées dans un registre de sécurité.

3) DIVERS

Monsieur Bernard BRUNET signale :

- Le talus s'affaisse à la suite de la partie qui a fait l'objet d'un confortement par enrochement en mai 2013, au lieu-dit « Chatenay » ⇒ Monsieur Jean-Claude BÉNAS, Contrôleur des travaux à CCSB doit venir établir un devis. Il lui sera demandé également un devis pour sécuriser le caniveau dangereux près de l'habitation de Madame DUFOUX, au « Bourg ».
- La rencontre avec Monsieur Ferdinand SANGOUARD, Maire d'AVENAS, a enfin eu lieu pour évoquer le problème de dégradation du chemin rural mitoyen entre les 2 Communes à « Fonds Bâteaux. Un devis a été demandé par les deux parties pour la création d'un talutage et d'un fossé permettant l'écoulement de l'eau sans dommage. Celui présenté par la Commune d'AVENAS s'élevant à la somme de 4 114.24 € TTC est retenu (J.V. TP). Les frais seront pris en charge pour moitié par les 2 Communes. Les travaux seront effectués après les élections municipales.
- Deux peupliers se trouvant en bordure de la route départementale n° 119 près de « Javernand » sont jugés dangereux : l'un sera arraché et l'autre élagué par le propriétaire.
- L'agent d'entretien procède actuellement au curage des fossés.
- L'état du chemin dit de « Grapaloup » se dégrade une nouvelle fois bien qu'il ait été réparé récemment. En l'attente de trouver une solution durable, une rubalise a été mise en place pour signifier la prudence aux usagers.

Madame le Maire informe de l'arrêt de travail de Monsieur Richard LAGOUTTE jusqu'au 28 février 2014.

Il est signalé la signalétique endommagée vers le château « Les Prés » par un poids lourd : l'agent a redressé les poteaux mais les lamelles sont abîmées. Il sera vu avec l'entreprise GIROD SIGNAUX s'il y a moyen de réparer sans changer les lamelles.

Le panneau mentionnant « CHIROUBLES 1 km » sis au lieu-dit « Le Pont » ne se trouve plus à son emplacement initial.

III/ URBANISME

Les Conseillers sont avisés des demandes d'urbanisme en cours :

- Permis de Construire SCI La Chrysolithe pour la construction de 2 maisons jumelées ➤ le maître d'œuvre informe que le projet est retardé.
- Permis de Construire Emilie BERNARD et Mickaël POULY pour la rénovation d'une maison individuelle à « Fonds Bâteaux » ➤ accepté.
- Déclaration Préalable LESUR Olivier pour le changement des fenêtres et d'une porte ➤ en cours d'instruction.
- Déclaration Préalable BOUILLARD Andrée pour la pose de 2 fenêtres de toit ➤ en cours d'instruction.

IV/ FINANCES

1) CONTRAT PLURIANNUEL

La demande de dérogation d'un an supplémentaire sur le contrat actuel de 2009 – 2013 sur les opérations 8 et 8-1 est acceptée par la Présidente du Conseil Général du Rhône.

2) INDEMNITÉ DE COMPENSATION AGENCE POSTALE COMMUNALE

Conformément à l'article 5 de la convention d'Agence Postale Communale, LA POSTE informe que le montant de l'indemnité compensatrice forfaitaire, versée chaque mois, est revalorisée à compter du 1^{er} janvier 2014. Elle s'élèvera à 996.00 € contre 990.00 € en 2013.

3) SUBVENTIONS

Madame le Maire présente des demandes de subventions du TRITON CLUB de BELLEVILLE, de la Chambres de Métiers et de l'Artisanat et des Sarmentelles de BEAUJEU ➤ Le Conseil Municipal refuse.

Quant à la demande de subvention formulée par le Comité d'Organisation du Tour du Beaujolais Cycliste pour le passage du 23^{ème} Tour du Beaujolais les 14 et 15 juin 2014 avec une classification Elite Nationale → Le Conseil Municipal accepte le vote d'une subvention de 100.00 € et dit que les crédits seront inscrits au Budget 2014.

V/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

A/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Réuni le 13 février dernier, il a été consacré à l'élection d'un vice-président suite au décès de Monsieur GOUDARD, puis aux orientations budgétaires 2014. Il est prévu que la CCSB vote ses taux d'imposition au prochain Conseil Communautaire fixé le 20 mars 2014. Aussi, est-il conseillé aux Communes de ne pas voter leurs taux communaux avant cette date-là afin de tenir compte de l'impact fiscal suite à la fusion des 2 Communautés de Communes (de la Région de BEAUJEU et du Beaujolais Val de Saône) et la Commune de CENVES.

Le dossier de construction d'une nouvelle Gendarmerie à BELLEVILLE avance.

Il a été évoqué le devenir des locaux à « Sainte Angèle » à BEAUJEU occupés par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU. Des pistes semblent se concrétiser pour l'occupation.

B/ COMMISSION ENVIRONNEMENT : Madame Dominique PASSOT rapporte suite à la réunion de la Commission le 12 février 2014, la présentation des 2 services des anciennes Communautés ainsi que le bilan de l'année 2013. Il a été relevé un fonctionnement différent de gestion des déchetteries de BELLEVILLE et celles du Canton de BEAUJEU. Il conviendra d'harmoniser tout cela.

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS

Le Comité Syndical s'est réuni le 04 février dernier. Outre les points sur les travaux réalisés et en cours, Monsieur Bernard BRUNET a évoqué les problèmes rencontrés en deux lieux différents de la Commune (Les Prés et Le Bois) de canalisations d'eau potable qui cassent et a insisté sur le caractère urgent de programmer des travaux de renouvellement de conduite. Sa demande ne semble pas avoir été prise en considération pour 2014.

La prochaine réunion se tiendra le 06 mars 2014 suivie d'un repas avec les Maires et les délégués.

3) SYDER

Madame le Maire communique le montant des charges résiduelles pour 2014, qui seront financé par la fiscalisation, s'élevant à 19 403.63 €, soit une évolution de 6 %.

4) ORANGE FRANCE

Madame le Maire présente la convention particulière établie par ORANGE et relative à la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE, établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, depuis l'Agence Postale Communale au lieu-dit « Les Bonnes ». Le montant estimatif des prestations s'élèverait à 10 566.26 € HT dont 4 313.68 € HT à charge de la Commune.

Madame le Maire précise que la poursuite de l'étude de faisabilité de l'enfouissement des réseaux sur la portion citée ci-dessus, il convient que toutes les conventions des parties concernées soient signées. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la présente convention.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

1) CDG 69 CONVENTION RELATIVE AUX INTERVENTIONS SUR DOSSIERS CNRACL

Madame le Maire expose que la convention triennale, pour le contrôle et le suivi des dossiers des agents affiliés à la CNRACL, est arrivée à son terme le 31 décembre 2013.

Le Centre de Gestion informe que cette convention a évolué et offre deux nouvelles missions en plus de la mission de contrôle et de suivi des dossiers CNRACL, soit l'accompagnement dans la réalisation complète des dossiers de liquidation de pensions et pré-liquidation et la réalisation des dossiers de cohortes des agents dans le cadre du droit à l'information.

Le Conseil Municipal a la possibilité d'adopter la convention-type en précisant le champ d'intervention confié au Centre de Gestion. Cette mission fera l'objet d'un financement par dossier contrôlé ou réalisé conformément aux conditions prévues.

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de confier l'ensemble des missions précitées au Centre de Gestion et autorise Madame le Maire à signer la convention.

2) ÉLECTIONS MUNICIPALES

Madame le Maire remet à chaque Conseiller un courrier sollicitant leur service pour la tenue du Bureau de Vote les 23 et 30 mars 2014.

3) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- Des Etats Généraux du Tourisme qui se dérouleront lundi 24 février 2014, à 18 h 00, à BEAUJEU ➤ des dépliants du gîte pourraient être mis à disposition ce jour-là.
- De l'assemblée générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de VILLIÉ-MORGON et CHIROUBLES, le vendredi 28 février 2014, à la Salle des Fêtes de VILLIÉ-MORGON.
- De la cérémonie militaire, qui se tiendra le mardi 25 février 2014, à la Gendarmerie de BEAUJEU à l'occasion de la prise de commandement de la Communauté de Brigades par le Major MATRAY ➤ Monsieur Gérard TOMATIS représentera Madame le Maire.

Madame Dominique PASSOT signale un problème d'humidité dans leur gîte sis au « Bourg », depuis la réalisation des travaux d'assainissement et d'eau potable sur ce secteur. En effet, lors des travaux, des pierres sont tombées dans la cave et il est constaté que l'eau stagne dans la cunette le long de la route départementale. Ce fait sera examiné sur place et évoqué avec Monsieur Jean-Claude BÉNAS.

En vue de l'élaboration des budgets 2014, la Commission des Finances se réunira le vendredi 07 mars 2014, à 9 h 00.

Finalement, la prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au vendredi 21 mars 2014, à 18 h 00.

La séance est levée à 22 heures 35.

